



VERSAILLES

Conseil de quartier Saint-Louis : 17 mai 2010

Conseil présidé par Madame Bourgoïn-Labro et Monsieur Levrier

Secrétaire de séance : Catherine Chavanes

Présents : Mesdames : Amiri, Bidon le Boette, Chavanes, Daniel, Dario, Desarbres, Lamarre
Martin-Gerbault, Pahlawan, Quentin-Boskovic, Talamon, Pillard
Messieurs: Bourachot, Duguet, Flahaut, Gras, Guitton, LeGall, Pain, Rousseau
Sentilhes

Excusés : Messieurs Dequecker, Foucault, Mariannie

Absents : Mesdames Allée, Billiod, Van der Marlière, Merillon
Messieurs Cleac'h, de la Villesoye, Couturier, de Lesquen

Conseillers élus : 80%

Représentant des associations : 50%

Conseillers nommés : 60%

Présentation de la politique »zone 30 «présentée par Mme Gambelin, directrice de la voirie, et Mr Baillergau

§ **Que sont ces « zones 30 » ?** rues à vitesse limitée à 30 à l'heure pour les voitures dans le cadre d'un schéma directeur des circulations douces ; permettent l'implantation de pistes cyclables à sens unique ou à double sens ;

le but étant un meilleur partage de la voirie pour tous les usagers

dans ces zones 30 le piéton n'est toutefois pas prioritaire

on peut ajouter des dispositifs particuliers près des écoles

il y a 9 fois plus de risque de décès dans un accident à 50kms à l'heure

Il y a déjà 11kms de ces zones à Versailles mais difficiles à faire respecter car on a constaté un manque de signalisation ; elle sera donc renforcée par des panneaux et des marquages au sol d'ici cet été

Le double-sens cyclable n'est pas plus dangereux le risque de choc frontal est quasiment nul ;

Il existe 3 types d'aménagements :

- *la cohabitation : logos vélos sur la chaussée
- *la piste délimitée par une bande peinte sur la chaussée
- *la piste séparée complètement par une bande plus conséquente (granit ou bornes)

§ Projets d'implantation dans le quartier Saint-Louis

« zone 30 » avec double sens cyclable dans les rues Borgnis-Desbordes, St Méderic, Edouard Charton, Des Bourdonnais, Saint-Louis et du Hazard

Cela permettrait un secteur cohérent

« zone 30 » avec piste à contresens rue de la chancellerie
« zone 30 » avec piste à double sens rue de Satory et avenue de Sceaux
§ information auprès des Versaillais impérative

- *trois pages dans le prochain magazine de la ville
- *lettre d'information pour les riverains concernés
- *plaquette pour les usagers (à l'étude)
- *information sur le site internet de la ville
- *comptages de vitesse pour suivre l'évolution de ces aménagements

Commentaires des conseillers qui pour l'essentiel approuvent cette politique :

§ y a-t-il un projet pour la rue des Tournelles et les rues Royale et Maréchal Joffre ?
réponse : à l'étude

§ cout de ces aménagements ? réponse : pas très élevé

§ on signale que les bus sont souvent dangereux pour les cyclistes rue Edouard Charton, que les motos et les scooters utilisent la rue de Satory dans sa totalité comme des vélos donc très dangereux en particulier dans la zone piétonne et que la rue Royale tôt le matin n'est pas utilisable en vélo à cause des camions de livraison garés

§ on demande d'augmenter les logos vélos rue Saint-Honoré

Présentation par Thierry Duguet d'un travail de réflexion avec la commission animation au sujet du commerce dans le quartier Saint-Louis

§ le marché cher aux habitants de ce quartier ne répond pas aux attentes

- *en train de déperir, de moins en moins de marchands
- *atmosphère glaciale, manque de vie sur ce parvis, manque de végétaux

§ propositions :

*le lieu est-il adapté ? serait-il mieux rue de Satory ou dans les carrés ?

*le jour ? ne faudrait-il pas essayer le mercredi jour ou certaines mères de famille ne travaillent pas ?

- *s'il reste sur le parvis il faut le rendre plus attrayant et chaleureux
- l'expérience de laisser pendant 15 jours le jardin éphémère a été très bien
- *une animation musicale de temps en temps serait bienvenue
- *ajouter des marchands bio
- *campagne promotionnelle pour les habitants du quartier afin de les attirer
- *attirer les touristes dans le quartier grâce à des moyens mis en œuvre gare rive gauche (petit train, calèches)

§ obstacles à tout cela : de nombreuses nuisances :

- *la saleté des rues de Satory de l'Orangerie et du Général Leclerc en particulier le week-end (poubelles, cannettes de bière, mégots et vomis !)
- *la présence trop importante de SDF
- *les kebabs trop nombreux qui attirent une certaine clientèle surtout le soir qui consomme de l'alcool et se gare en double ou triple file entraînant une atmosphère glauque

Ne pourrait-on pas interdire la vente d'alcool dans les épiceries après 20h ? la police ne pourrait-elle pas être plus présente ?

§ commerces manquants

- *salle de musique
- *un Franprix ou autre moyenne surface
- *un marchand de journaux pour le secteur rue de Satory

Réponses de Madame Boëlle maire-adjointdélégué au commerce

§ la municipalité ne décide pas des commerces ; elle a seulement des offres d'installation de tel ou tel mais c'est ensuite une affaire entre commerçant et loueur de locaux ; ne peut pas interdire les kebabs !

§ Monsieur le Maire désire que le marché reste sur le parvis et tient à redonner vie à ce lieu ; veut également faire venir les touristes en créant un passage entre le château et les Récollets ou il y aurait également des commerces

§ des marchands bio seront sur le marché à la rentrée ;

travailler sur les marché est dur donc il y a moins de postulant pour cela dans toute la France ; la redevance pour un emplacement est minime

§ actuellement pas de surface assez grande pour un Franprix alors qu'il y a des offres par des commerçants

§ un marché de Noël coûte très cher à organiser

§ n'est pas convaincue par une interdiction de vente d'alcool après 20h

§ un kiosque à journaux vient d'ouvrir avenue de Sceaux

§ le manège ne reviendra pas cette année avenue de Sceaux car pas rentable

Commission Communication

Fabrice gras présente la maquette du petit dépliant 3volets présentant le conseil de quartier et son utilité ; il demande que ce dépliant en couleur et quelques affiches A4 à mettre chez les commerçants soient imprimés par la mairie ; ce qui semble poser problème (cela représenterait un coût d'environ 395 euros HT pour 500 exemplaires de l'affiche A4 et 470 euros HT pur 5000 exemplaires du livret)